



Fraude à la CAF du père de ma nièce et c'est moi qui perd mes dro

Par **Grenouille 83**, le **07/08/2017** à **10:07**

Bonjour.

J'héberge ma nièce de 20ans depuis mi Mars ,je l ai déclaré à la CAF . Et son père lui a déclaré qu elle était partie de chez lui au mois de Juillet. La CAF me demande une attestation du père confirmant mes dire. Le problème c'est que ca fait un mois que j attend son courrier après plusieurs relance et toujours rien. J'ai contacté la CAF pour prendre un rdv mais là aussi problème ils refusent ma demande. Car ils estiment rien pouvoir faire.J'ai ma nièce à charge et je ne perçoit plus rien de la CAF tant que son père ne m aura pas fait l attestation. Que dois je faire?

Par **jos38**, le **07/08/2017** à **12:51**

bonjour. pourquoi votre nièce majeure ne fait-elle pas une attestation sur l'honneur (que vous pouvez télécharger sur internet)? et si elle peut joindre des photocopies de pièces portant votre adresse ce serait encore mieux. ou alors vous vous rendez chez votre frère et vous n'en partez pas tant qu'il ne vous a pas donné cette attestation. pour la CAF pas de rendez-vous il faut y aller et prendre un numéro (prévoir une longue attente)